

ÉTATS FINANCIERS

DU



POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 AOÛT 2015

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* et avec les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, tels que décrits à la note 1 des états financiers.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de vérification externe décrit les responsabilités des vérificateurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Françoise Fournier, CPA, CMA
Directrice de l'éducation par intérim



Martin Bertrand
Directeur général associé

Toronto (Ontario)
20 novembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANT

À l'attention des membres du Conseil du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2015, de même que l'état consolidé des résultats d'exploitation, le changement de la dette nette et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2015, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire Viamonde à satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers consolidés ne puissent pas se prêter à un autre usage.

Cornwall (Ontario)
20 novembre 2015

Welch LLP
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	37 184 782 \$	22 609 161 \$
Comptes débiteurs (note 3)	143 080 389	168 213 514
Actifs destinés à la vente	<u>-</u>	<u>2 294 782</u>
Total de l'actif financier	<u>180 265 171</u>	<u>193 117 457</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 8)	4 982 825	19 031 353
Comptes créditeurs et charges à payer	16 521 943	18 231 119
Autres	124 836	138 591
Dette nette à long terme (note 7)	135 703 211	138 218 387
Revenu reporté (note 4)	4 918 636	4 822 483
Avantages sociaux futurs des employés (note 6)	2 659 407	2 633 173
Apports de capital reportés (note 5)	<u>222 891 686</u>	<u>222 900 048</u>
Total du passif financier	<u>387 802 544</u>	<u>405 975 154</u>
DETTE NETTE	<u>(207 537 373)</u>	<u>(212 857 697)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	470 829	432 860
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>292 903 755</u>	<u>288 834 916</u>
Total de l'actif non financier	<u>293 374 584</u>	<u>289 267 776</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)	<u>85 837 211 \$</u>	<u>76 410 079 \$</u>

Signé au nom du Conseil :



Secrétaire du Conseil



Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

	<u>Budget</u> <u>2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	139 099 151 \$	143 078 565 \$	133 320 470 \$
Subventions provinciales - autres	1 983 042	2 606 395	9 249 727
Impôt local	22 974 565	24 063 980	22 909 237
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 056 295	2 895 271
Autres revenus	160 020	500 736	532 265
Autres droits de scolarité et revenus	357 030	3 301 194	2 767 046
Amortissement des apports en capital reportés	<u>9 246 924</u>	<u>9 635 335</u>	<u>8 456 982</u>
Total des revenus	<u>176 220 732</u>	<u>186 242 500</u>	<u>180 130 998</u>
DÉPENSES			
Enseignement	116 067 457	113 917 578	100 897 134
Administration	6 082 586	5 319 978	4 011 632
Transport	15 826 916	15 532 570	14 537 422
Installations destinées aux élèves	32 820 237	33 190 655	29 269 670
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 807 018	2 720 464
Autres dépenses	<u>2 117 497</u>	<u>6 047 569</u>	<u>5 448 425</u>
Total des dépenses	<u>175 314 693</u>	<u>176 815 368</u>	<u>156 884 747</u>
Surplus de l'année (note 12)	906 039	9 427 132	23 246 251
Surplus accumulé au début de l'exercice	<u>40 088 301</u>	<u>76 410 079</u>	<u>53 163 828</u>
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>40 994 340</u> \$	<u>85 837 211</u> \$	<u>76 410 079</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	9 427 132 \$	23 246 251 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transferts à actifs destinés à la vente	9 877 601	10 984 935
Amortissement des apports de capital reportés	(9 635 335)	(8 456 990)
Diminution des placements temporaires	105	13 000 105
Diminution des comptes débiteurs	(964 013)	1 560 430
(Augmentation) des actifs destinés à la vente	2 294 782	(2 294 782)
(Diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(1 709 185)	(1 185 060)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(13 755)	13 854
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(456 650)	(580 465)
(Diminution) des avantages sociaux à payer	26 234	(417 571)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	<u>(37 969)</u>	<u>79 506</u>
	<u>8 808 947</u>	<u>35 950 213</u>
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(13 946 426)</u>	<u>(44 568 990)</u>
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	(14 048 528)	(46 458 905)
Augmentation (diminution) de la dette à long terme et contributions au fonds d'amortissement	(2 515 177)	42 035 298
(Augmentation) des comptes débiteurs -Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	26 097 027	(8 290 865)
Augmentation des apports en capital reportés	9 626 971	25 846 315
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	<u>552 803</u>	<u>2 466 176</u>
	<u>19 713 096</u>	<u>15 598 019</u>
Changement dans les liquidités	14 575 617	6 979 242
Liquidités au début de l'exercice	<u>22 609 161</u>	<u>15 629 919</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>37 184 778 \$</u>	<u>22 609 161 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
SURPLUS DE L'ANNÉE	<u>9 427 132</u> \$	<u>23 246 251</u> \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 946 426)	(44 568 990)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 877 587	8 690 153
Transfert aux actifs destinés à la vente	<u>-</u>	<u>2 294 782</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(4 068 839)</u>	<u>(33 584 055)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	(37 969)	79 508
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>-</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>(37 969)</u>	<u>79 508</u>
Augmentation de la dette nette	5 320 324	(10 258 296)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(212 857 697)</u>	<u>(202 599 401)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(207 537 373)</u> \$	<u>(212 857 697)</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

a) **Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public PS3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds générés par les écoles
Partenariat S.A.P.

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Apports de capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-dessous relativement à la comptabilisation de ces prestations. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports de capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et la méthode de comptabilité appliquée par le Conseil lors de la préparation des états financiers, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice.

o) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

2. MODIFICATIONS DES POLITIQUES COMPTABLES

Le conseil a mis en vigueur le chapitre 3260 (Passif au titre des sites contaminés) des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ce chapitre exige que les gouvernements comptabilisent les passifs dans leurs états financiers s'ils ont un site contaminé qui satisfait aux exigences établies par la norme. Celle-ci définit la contamination comme la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. La norme s'applique généralement aux sites qui ne font pas l'objet d'un usage productif. Les sites qui font l'objet d'un usage productif ne sont considérés comme contaminés que s'il s'est produit un événement imprévu ayant causé une contamination. Cette modification a été appliquée rétroactivement sans redressement des périodes antérieures.

L'adoption de cette norme n'a pas eu de répercussions sur les états financiers du Conseil.

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 justifiés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2014, le Conseil a un compte débiteur de 137 282 163 \$ (2014 - 163 379 188 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

4. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2015, ce revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2014</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2015</u>
Installations destinées aux élèves	3 748 179 \$	16 931 720 \$	11 075 006 \$	5 303 911 \$	4 300 982 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	14 729 399	14 729 399	-	-
Autre	<u>1 074 304</u>	<u>2 982 007</u>	<u>3 438 657</u>	<u>-</u>	<u>617 654</u>
Total du revenu reporté	<u>4 822 483 \$</u>	<u>34 643 126 \$</u>	<u>29 243 062 \$</u>	<u>5 303 911 \$</u>	<u>4 918 636 \$</u>

5. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les subventions gouvernementales, destinées à financer des immobilisations, qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif, sont considérées des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est amorti durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports de capital reportés, tels que présenté dans la note 1.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde au début de l'année	222 900 048 \$	205 510 722 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	9 626 973	25 846 316
Recettes constatées pour la période	<u>(9 635 335)</u>	<u>(8 456 990)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>222 891 686 \$</u>	<u>222 900 048 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2015</u>			<u>2014</u>
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs cumulées des employés au 31 août 2015	1 974 105 \$	685 302 \$	2 659 407 \$	2 633 173 \$
Gains actuariels non amortis au 31 août 2015	<u>426 762</u>	<u>-</u>	<u>426 762</u>	<u>391 261</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2015	<u>2 400 867 \$</u>	<u>685 302 \$</u>	<u>3 086 169 \$</u>	<u>3 024 434 \$</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2015</u>			<u>2014</u>
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Coût des prestations de l'exercice	58 535 \$	356 807 \$	415 342 \$	69 712 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	66 803	16 285	83 088	88 561
Pertes actuarielles constatées	-	-	-	2 384
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	<u>64 846</u>	<u>-</u>	<u>64 846</u>	<u>-</u>
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u>190 184 \$</u>	<u>373 092 \$</u>	<u>563 276 \$</u>	<u>160 657 \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Changements apportés au régime

Des changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de onze jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2015 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2015. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015, le Conseil a cotisé 2 039 534 \$ (2014 – 2 008 145 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,45 % par année au 31 août 2015	2,85 % par année au 31 août 2014
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

	<u>Probabilité de cessation employés</u>		<u>Probabilité de cessation employés</u>
<u>Âge</u>		<u>Âge</u>	
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les obligations au titre des indemnités d'assurance pour les accidents du travail futurs au 31 août 2015 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2015. Ces évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures estimations faites par le Conseil des taux prévus concernant ce qui suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Inflation	2,0 %	2,0 %
Intérêt	2,45 %	2,85 %
Mortalité	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2015 pour tous les autres avantages sociaux	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2014 pour tous les autres avantages sociaux

- (ii) Le Conseil n'a présentement aucune réserve désignée pour les engagements relatifs à d'autres avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

7. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>Toronto District School Board</u>		
Débeture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 \$	4 194 307 \$
<u>Débeture - CIBC - Mellon</u>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	40 327 074	42 110 047
<u>Débetures - Office ontarien du financement</u>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	5 905 189	6 140 954
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	15 829 404	16 376 745
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	1 021 021	1 052 884
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 679 210	1 726 271
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	23 941 366	24 590 912
2014 - 4,003 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	44 045 499	45 135 494
2015 - 2,993 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 61 869 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2040.	<u>2 156 236</u>	<u>-</u>
	139 099 306	141 327 614
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>3 396 095</u>	<u>3 109 227</u>
Solde au 31 août 2015	<u>135 703 211 \$</u>	<u>138 218 387 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

7. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations de 135 703 211 \$ en cours au 31 août 2015 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital et versements au fond d'amortissement</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2015	4 780 367 \$	6 302 061 \$	11 082 428 \$
2016	5 001 737	6 080 691	11 082 428
2017	5 233 915	5 720 587	10 954 502
2018	5 350 593	5 349 136	10 699 729
2019	5 606 034	5 093 695	10 699 729
Par la suite	<u>109 312 902</u>	<u>40 366 535</u>	<u>149 679 437</u>
	<u>135 285 548 \$</u>	<u>68 912 705 \$</u>	<u>204 198 253 \$</u>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débetures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débetures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ (2014 – 4 194 307 \$) garanties par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 3 396 095 \$ (valeur marchande approximative – 3 826 261 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débetures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 992 205 \$ (2014 - 6 189 057 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>Caisse populaire Welland Ltée</u>		
Prêt à demande Segment A - 1,040 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2015.	12 996 \$	- \$
Prêt à demande Segment B - 1,040 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2015.	1 992 599	2 803 033
Prêt à demande Segment C - 1,040 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2015.	1 807 894	583 944
Prêt à demande Segment E - 1,040%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 mai 2015.	94 375	9 299 965
Prêt à demande Segment F - 1,040%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 juin 2015.	-	4 418 763
Prêt à demande Segment G - 1,040%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 juin 2015.	604 478	1 925 648
Prêt à demande Segment H - 1,040%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 30 juin 2015.	<u>470 483</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2015	<u>4 982 825 \$</u>	<u>19 031 353 \$</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2015, le taux préférentiel était de 3,00 % (2014 : 3,00 %).

Le Conseil dispose de sept ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 272 426 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 748 278 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2015, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

Montant	Échéance
53 000 \$	le 20 mars 2016
83 200 \$	le 27 juillet 2016
231 255 \$	le 21 novembre 2015
48 900 \$	le 7 juillet 2016
40 000 \$	le 19 septembre 2015
348 283 \$	le 19 septembre 2015
5 830 \$	le 19 septembre 2015
14 805 \$	le 30 janvier 2016

9. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Remboursement de dette à long terme	2 228 309 \$	3 100 196 \$
Paiements d'intérêts sur les obligations à long terme	6 992 205	6 189 057
Paiements d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>204 382</u>	<u>663 571</u>
	<u>9 424 896 \$</u>	<u>9 952 824 \$</u>

Les (remboursements) émissions de dette à long terme présentés à l'état consolidé des flux de trésorerie de (2 515 177) \$ (2014 – 42 035 298 \$) comprennent des remboursements de capital sur la dette à long terme de 2 643 917 \$ (2014 – 2 643 917 \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 160 020 \$ (2014 – 146 371 \$).

10. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
	<u>Budget</u>		<u>Réel</u>
	<u>(Non-vérifié)</u>	<u>Réel</u>	
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	101 337 996 \$	102 740 010 \$	92 131 729 \$
Avantages sociaux	15 265 734	15 990 907	14 055 099
Perfectionnement du personnel	1 017 061	1 098 478	665 408
Fournitures et services	16 725 197	21 799 852	17 250 169
Intérêts des emprunts	6 637 237	6 418 890	5 616 902
Frais de location	1 010 000	614 671	498 951
Honoraires et services contractuels	21 618 589	18 089 154	17 266 428
Autres	1 652 678	185 817	139 795
Transferts à d'autres conseils	570 114	-	570 114
Amortissement des immobilisations	<u>9 480 087</u>	<u>9 877 589</u>	<u>8 690 152</u>
	<u>175 314 693 \$</u>	<u>176 815 368 \$</u>	<u>156 884 747 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1^{er} sept. 2014	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2015
Terrains	58 077 696 \$	4 476 441 \$	- \$	62 554 137 \$
Améliorations foncières	1 937 770	-	-	1 937 770
Bâtiments	268 004 909	10 718 795	-	278 723 704
Structures non permanentes	1 440 867	-	-	1 440 867
Mobilier et matériel	7 563 604	747 098	-	8 310 702
Construction en cours	8 528 191	952 341	(2 955 431)	6 525 101
Matériel informatique et logiciels	903 699	7 182	-	910 881
Actifs loués	134 375	-	-	134 375
Total	<u>346 591 111</u> \$	<u>16 901 857</u> \$	<u>(2 955 431)</u> \$	<u>360 537 537</u> \$

Amortissements cumulés	Solde au 1^{er} sept. 2014	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2015
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	946 406	131 405	-	1 077 811
Bâtiments	53 573 555	8 670 379	-	62 243 934
Structures non permanentes	323 224	72 441	-	395 665
Mobilier et matériel	2 241 353	821 673	-	3 063 026
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	605 141	176 676	-	781 817
Actifs loués	66 516	5 013	-	71 529
Total	<u>57 756 195</u> \$	<u>9 877 587</u> \$	<u>-</u> \$	<u>67 633 782</u> \$

Valeur comptable nette	31 août 2015	31 août 2014
Terrains	62 554 137 \$	58 077 696 \$
Améliorations foncières	859 959	991 364
Bâtiments	216 479 770	214 431 354
Structures non permanentes	1 045 202	1 117 643
Mobilier et matériel	5 247 676	5 322 251
Construction en cours	6 525 101	8 528 191
Matériel informatique et logiciels	129 064	298 558
Actifs loués	62 846	67 859
Total	<u>292 903 755</u> \$	<u>288 834 916</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 6 525 101 \$ (2014 : 8 528 191 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2014 : Nul \$).

12. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Surplus disponible	2 797 280 \$	6 576 157 \$
Surplus non disponible		
Subventions pour l'achat de terrain	3 996 441	16 560 996
Autres	<u>2 633 411</u>	<u>109 098</u>
	<u>6 629 852</u>	<u>16 670 094</u>
Surplus total	<u>9 427 132</u> \$	<u>23 246 251</u> \$

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>23 403 021</u> \$	<u>20 605 741</u> \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	62 554 137	58 557 696
Avantages sociaux des employés devant être couverts à une date ultérieure	-	(2 344 248)
Autres montants non disponibles	<u>(119 947)</u>	<u>(409 110)</u>
	<u>62 434 190</u>	<u>55 804 338</u>
Surplus total	<u>85 837 211</u> \$	<u>76 410 079</u> \$

14. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 124 836 \$ (2014 - 138 952 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2017.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2015, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 3 192 112 \$.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2015, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

17. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget de 2015 approuvé par le Conseil le 22 novembre 2014.

18. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Consortium de transport

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

19. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

20. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux douze conseils scolaires ontariens de langue française. Les douze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 425 799 \$	1 442 238 \$
PASSIF FINANCIER		
Compte créditeur et charges à payer	1 277 729	1 299 359
Revenu reporté - autre	<u>148 070</u>	<u>142 879</u>
	<u>1 425 799</u>	<u>1 442 238</u>
ACTIF NET	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
DÉPENSES NETTES	<u>231 285</u> \$	<u>202 616</u> \$

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de liquidités, de placements, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer, d'emprunts temporaires, de dettes nettes et d'avantages sociaux futurs à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risques importants en matière d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2015

22. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Après le 31 août 2015, l'association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) a ratifié une convention au palier central qui comprennent une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition pourra avoir une incidence sur le passif lié aux indemnités futures des employés du conseil, mais elle n'en a pas sur l'exercice 2014-2015. Avant d'entrer en vigueur, les conventions collectives doivent être ratifiées aux paliers central et local. À la date de l'établissement de ces états financiers, la convention collective n'a pas été ratifiée au palier local par l'AEFO.

La provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation donne aux membres de l'AEFO le droit de recevoir un versement de gratifications de retraite actualisé et bloqué au 31 août 2016. La provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation peut être effectuée plus tôt que prévu et elle est habituellement actualisée aux valeurs comptables des états financiers au 31 août 2015. Par conséquent, la réduction du passif des membres qui choisissent la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation sera accompagnée par des gains ou pertes actuariels dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du conseil. À l'heure actuelle, on ne peut pas calculer le nouveau passif, car les membres de l'AEFO ont jusqu'au 31 mai 2016 pour déclarer leur participation à la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation.